



Loyer impayé et locataire absent

Par **andre113**, le **13/12/2009** à **17:02**

Bonjour,rnrnMes locataires ne payent pas leur loyer et ne sont pas dans l'appartement. Est-ce que le bail devient caduc ? Est-ce que je peux reprendre mon appartement ? Que puis-je faire ?rnrnMerci de me répondre,rnrnCordialement.

Par **jeetendra**, le **13/12/2009** à **17:23**

[fluo]Chambre Départementale des Huissiers de justice rndes Bouches du Rhone[/fluo]rn46 rue Montgrand - BP 38 rn13251 Marseille, Cedex 20 rnTel : 04.91.54.08.61 rnrnBonsoir, il faudrait consulter un Huissier de Justice pour les impayés de loyers, une procédure d'expulsion au cas ou, contactez la Chambre des Huissiers de Justice à Marseille, ils vous renseigneront à ce sujet, bonne soirée à vous.